

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 74

présenté par
M. Dupont-Aignan et M. Evrard

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La vaccination obligatoire prévue à l'article 5 n'étant pas souhaitable, il convient de supprimer cet article.